



NOTE

Objet : Groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes : compte-rendu de la réunion du 24 mai 2005 : version 1

Auteur(s) : Lucien MAMAN

Destinataire(s) : membres du groupe de travail, délégations de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Philippe Auclerc et David Méheust

Ordre du jour – Sommaire

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2004	2
2. AVANCEMENT DES DEMARCHES 2005	2
2.1. DEUX STAGES PILOTES PAR L'EQUIPE PLAN LOIRE	2
2.2. AVANCEMENT DES RECHERCHES DE BRIGITTE RUAUX :	3
2.2. EXEMPLE DE LA CLAISE (INDRE ET INDRE-ET-LOIRE)	4
2.3. PAYS DE LA LOIRE (ROLAND MATRAT)	4
2.4. HAUT BASSIN	5
POINT SUR LES FORMES TERRESTRES DE JUSSIES (JACQUES HAURY)	6
LES ESPECES ENVAHISSANTES DANS LA CARACTERISATION DES MASSES D'EAU (DANIELLE MAUPAS)	6

Participants

J-P. Berton, S. Greulich et B. Ruaux (Université de Tours), J. Cordier, L. Boudin (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Centre), J. Haury (Agrocampus, INRA de Rennes), R. Matrat (SEMA, DIREN Pays de la Loire / comité régional "plantes envahissantes" Pays de la Loire), G. Ricou (fédération de pêche d'Indre-et-Loire), agence de l'eau Loire-Bretagne : M. Boissier (délégation Allier Loire amont), D. Quinton (délégation Anjou-Maine), D. Maupas (DEP), D. Méheust, M. Le Breton (stagiaires DESS) et L. Maman (équipe plan Loire).

Excusés

L. Anras (forum des marais atlantiques), A. Dutartre (CEMAGREF de Bordeaux), Conservatoire régional des rives de la Loire, G. Delaunay (parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine), P. Antonetti (Conservatoire Botanique National du Massif Central), F. Olivereau (SNPQV, DIREN Centre), I. Parot (fédération de pêche du Loir-et-Cher), C. Bertrand (Région Centre), E. Lambert (CEREA, Université Catholique de l'Ouest à Angers), F. Nioche-Seigneuret, C. Delcambre, L. Vienne (Dir. Espaces Ruraux), F. Hervochon, (délégation Ouest Atlantique).

1. Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2004

Le compte-rendu est approuvé.

2. Avancement des démarches 2005

2.1. Deux stages pilotés par l'Equipe plan Loire

Il s'agit d'essayer de mettre en œuvre les propositions émanant des stages, réalisés en 2004, par Agnès Nozières et Marie Vermeil.

2.1.1. Stage de Morgane Le Breton

Rappel du sujet de stage :

Etat des lieux des invasions végétales et des modes de gestion de ces plantes, sur les cours d'eau et les zones humides des régions Centre et Limousin (bassin de la Loire) : suivi de la mise en œuvre de la méthode d'inventaire, mise au point en 2004.

Un outil commun, une fiche d'inventaire recto - verso, a été mise au point pour ces territoires en 2004 (Agnès Nozières, ingénieur INA), et validée en groupe de travail "Loire-Bretagne plantes envahissantes". Cet outil a été communiqué aux différents acteurs et bien apprécié, mais son application n'est pas encore effective, surtout dans les deux régions Centre et Limousin, où l'organisation régionale entre acteurs n'est qu'émergente.

En outre, un petit logiciel d'application a été élaboré par le forum des marais atlantiques pour la saisie des fiches, mais pas encore exploité.

Ce **stage 2005** devrait permettre **de mettre en œuvre cette méthode d'inventaire et de recueil d'expériences**, dans ces deux régions, Centre et Limousin, en appuyant la démarche des acteurs concernés, de manière à :

- enrichir la connaissance de la colonisation du territoire par ces plantes envahissantes, notamment pour collecter les données et actualiser les cartes ;
- établir un premier retour d'expériences des opérations de gestion, à l'échelle du territoire concerné, pour voir ce qui fonctionne, ou pas, et tester les dynamiques d'acteurs.

Toutefois, en Limousin, la réunion prévue en Juin a été repoussée à l'automne. On ne peut donc pas agir ni en préalable, ni à la place des acteurs régionaux.

Le stage de Morgane Le Breton est donc basé sur la région Centre, pour la connaissance de la colonisation des espèces envahissantes. En revanche, pour les retours d'expériences, toutes les données existantes seront exploitées, notamment celles du département de la Loire et de la région Pays de la Loire.

Grégoire Ricou : va-t-on trouver les acteurs pour remplir les fiches ? Car en Loire moyenne, il y a très peu de techniciens de rivières.

Marc Boissier : La fiche d'Agnès Nozières avait reçu un accueil favorable sur le principe de la fiche, qui avait été testée en Auvergne, avec quelques acteurs. Mais on saura sous peu (réunions Auvergne le 8 juin, et département 42 le 15 juin) si le travail d'Agnès est utilisé dans la Loire, par des techniciens de rivière ou en Auvergne, différentes démarches sont engagées, de PNR, Contrats de rivière, CRE,..., Toutefois, le CBN du Massif Central dit ne pas avoir beaucoup de retours, à ce jour.

Pour ce recueil de données, on pourrait s'appuyer localement sur :

- le CSP, mais brigades sont hétérogènes, et disponibilité pour ce thème très variables et brigades rattachées prochainement aux DDAF, quand le CSP sera intégré dans l'ONEMA¹ ;

¹ office national de l'eau et des milieux aquatiques, sorte de 7^{ème} agence de l'eau, qui sera chargé de coordonner et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau, pour l'Etat, selon le projet de loi sur l'eau, pas encore adopté par le parlement
Groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes : compte-rendu 24/05/05 – version 1 2/6

- les réseaux départementaux, via les MISE, fédérations de pêche, techniciens de rivière, mais cela représente pour eux, une mission supplémentaire type volontariat, donc avec peu de chance d'aboutir.

Suggestion de Roland Matrat : faire le bilan des données existantes, si cohérence et trous de couverture géographique, alors améliorer la cohérence des cartographies, car des territoires sont encore non couverts, et toutes les données ne remontent pas des sites : les principaux relevés viennent des techniciens de rivière, via les CRE. Toutefois, l'absence de retour n'a pas encore d'explication.

Exemple du PNR des Volcans d'Auvergne, qui a cherché à identifier les territoires non colonisés par les renouées :

- 1^{ère} étape : carte de présence, où on a formé les gens sur le terrain pour la reconnaissance des plantes ;
- 2^{ème} étape : identification des secteurs non envahis, de nouveaux foyers sur lesquels il faut intervenir.

Conférence régionale des voies d'eau (Région Pays de la Loire) : son président a envoyé une lettre au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, à propos de la liste des espèces "interdites" à la vente, concernant les jussies, notamment. La réponse est relative à la loi sur le "développement des territoires ruraux", qui doit établir une liste officielle d'espèces "allochtones".

David Quinton : la problématique des espèces envahissantes, prise en compte dans les SAGE, notamment émergents, permettra de mobiliser davantage les acteurs.

2.1.2. Stage de David Méheust

Rappel du sujet : mise en oeuvre du protocole de suivi élaboré en 2004 pour évaluer les impacts des plantes envahissantes sur les habitats fluviaux ligériens : faisabilité, premiers résultats et retours d'expériences pour la gestion des milieux

Durant la campagne 2005, il s'agit de suivre la mise en oeuvre, par les différents acteurs concernés, du protocole élaboré par Marie Vermeil (DESS, 2004) pour évaluer :

- **la faisabilité de la mise en oeuvre de ce protocole sur le terrain**, sur le plan pratique ;
- **son efficacité en terme de résultats scientifiques observés**, c'est-à-dire permettant d'estimer les impacts des plantes envahissantes sur les espèces et habitats ligériens ;
- **les effets des opérations de gestion sur l'atténuation de ces impacts**, c'est-à-dire si les habitats se reconstituent et comment ils évoluent après les interventions.

Le territoire d'étude est volontairement limité :

- **au haut-bassin de la Loire et de l'Allier**, en Auvergne, où les agents sont déjà très impliqués dans la démarche (Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne ou Conservatoire des sites de l'Allier, PNR Livradois Forez, PNR des Volcans,... à préciser) ; choix des sites par la suite ;
- et à une **partie de l'Indre-et-Loire** (avec la fédération de pêche) et **un secteur des Pays de la Loire** (le Maine-et-Loire, avec la fédération de pêche, à préciser), pour avoir une diversité biogéographique des résultats.

En outre, lorsque les sites comporteront des jussies, le stagiaire se calera sur le travail mis en oeuvre dès cette année 2005 par Brigitte Ruaux, qui étudie spécifiquement ces populations de jussies dans les habitats ligériens aquatiques et semi-aquatiques de la Loire moyenne.

Le travail portera sur les sites envahis et non envahis ayant les mêmes caractéristiques. De même, David essaiera de reprendre les sites suivis par Marie Vermeil.

2.2. Avancement des recherches de Brigitte Ruaux :

2 étapes du travail engagé :

- première étape : suivi par transects sur la Loire moyenne sur les boires et les grèves ;
- deuxième étape : étude des impacts d'une modification de la densité de jussies ;

Objectifs : développer des outils pour la gestion, connaître la phénologie et la biologie de l'espèce.

Nécessité d'une cohérence entre les travaux de David, Brigitte et le stagiaire de Guillaume Delaunay du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Vision prévisionnelle des chantiers prévus (notamment génie civil) : interroger les DDE sur les travaux envisagés, et nécessité d'une cohérence entre la thèse et les travaux dans le lit.

Jean-Pierre Berton : *à propos des sites d'études, il faut que Brigitte Ruaux sorte une carte des sites étudiés au plus vite, d'ici juin, de manière à en informer la DDE d'Indre-et-Loire (service navigation, Monsieur Dagès) pour éviter les interférences avec les travaux d'entretien du lit de la DDE. Cette carte devra être confrontée à celle des travaux prévisionnels de la DDE, avec l'appui de la DIREN de Bassin (MOG, Jean Maurin).*

Cela pourrait faire l'objet d'un autre sujet de stage, ultérieurement : travaux d'entretien et de restauration du lit et des levées et la complémentarité avec la problématique des plantes envahissantes.

En ce qui concerne les travaux prévus par la fédération départementale de pêche d'Indre-et-Loire, la coordination est déjà établie, vu que certains sites vont être suivis ensemble.

David Quinton : *En juin, débutent des chantiers sur le Layon (Syndicat du Layon, Maine-et-Loire), avec, notamment, reconstitution de ripisylve ; ces chantiers sont encadrés par les techniciens de rivières, en liaison avec le suivi des plantes envahissantes en amont des seuils.*

2.2. Exemple de la Claise (Indre et Indre-et-Loire)

La Claise est un affluent de la Creuse, qu'elle rejoint sur la commune de Descartes proche de Maison Rouge. En amont, dans l'Indre, la Claise traverse le PNR de la Brenne.

Une expertise 2002 de la fédération de pêche d'Indre-et-Loire, réalisée pour la communauté de communes de Touraine du sud, a mis en évidence la présence de la Jussie depuis pas mal de temps. Le maître d'ouvrage a demandé ce qu'il fallait faire, car le tiers amont est colonisé. Une intervention a été décidée en 2005. Une consultation de quelques entreprises a permis d'obtenir des devis :

- Un groupement "Aquatic Sologne Aménagement" propose une intervention chimique pour 229 Euros. Mais se pose le problème de l'adjuvant dont l'homologation n'est pas acquise, selon le SRPV (cf. problèmes posés en Sologne dans le compte-rendu précédent) ;
- Avec arrachage manuel sur 1200 m², les prix varient entre 5000 Euros, 17000 Euros et 19000 Euros.

Dans l'Indre, le syndicat sur l'amont de la Claise intervient par arrachage manuel.

Jacques Haury : *pour info, les 4 Préfets de Bretagne ont interdit les traitements chimiques à moins d'un mètre des cours d'eau, si risque de ruissellement.*

2.3. Pays de la Loire (Roland Matrat)

Le "comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes" travaille désormais en 3 commissions (gestion-intervention, scientifique, formation-communication), pour être plus efficace.

Gestion-intervention

Le logiciel de saisie de la fiche d'inventaire a été fourni pour test par le forum des marais atlantiques et doit être diffusé, car il fonctionne sous Excel. Cette même fiche ne comporte pas de volet "retours d'expériences de gestion" ; c'est pourquoi une fiche-type est mise au point, sur la base de la fiche 2004 du groupe de travail "bassin".

Une vacation est engagée pour :

- définir un cahier des charges-type pour la consultation des entreprises, pour les différentes interventions sur le terrain ;
- travailler sur les retours d'expérience pour améliorer les recommandations dans le guide technique.

Formation-réglementation

- suivi du prochain arrêté ministériel de la loi "développement des territoires ruraux" ;

- La formation des agents de terrain aux plantes envahissantes des milieux aquatiques a lieu les 18 et 19 octobre, près de Nantes, ciblant une vingtaine de participants (techniciens des Pays de la Loire + têtes de réseau) ; avec reconnaissance des espèces par rapport autres espèces semblables sur le terrain.
- Les autres modules envisagés concerneront les espèces plus terrestres et les modalités de gestion.

Commission scientifique(9/06/05)

Les actions prévues :

- organisation des journées techniques de formation d'octobre ;
- recherche appliquée, avec EDEN, sur la gestion des déchets verts et le compostage (un vacataire à partir de juillet) en relation avec la communauté d'agglomération de Saumur ;
- synthèse et valorisation des études réalisées : fiches par stage avec l'essentiel des travaux, déjà établie pour la région Pays de la Loire ;

Questions posées par le suivi de l'expérimentation des traitements chimiques en prairies :

- Poursuite de l'expérimentation en Brière : le glyphosate n'est pas la meilleure solution, c'est pourquoi des expériences de traitement à l'aide de phytocides anti-dicotylédone (en Brière) ont été mises en place. Seule l'efficacité des produits a été testée ; l'impact des produits ? Que retrouve-t-on comme molécules actives ou comme molécules de dégradation ?
- Est-il judicieux de dire non aux produits chimiques en milieux prairiaux ?
- Il n'y a pas vraiment de tests concluants en ce qui concerne le bâchage et les traitements thermiques. Le bâchage a duré au minimum 8 mois et au maximum 1 an et demi. Pas de mort des jussies. De plus, des effets constatés de levée des graines en dormance. Un des problèmes du bâchage est l'obligation d'un semis.

2.4. Haut Bassin

Département de la Loire

Le Conseil Général a confié au CPIE des Monts du Pilat l'animation du comité départemental, dont le comité de pilotage a lieu le 15 Juin 2005, avec :

- rappel du contexte, dont lancement en mars 2004, 1^{ère} réunion de restitution fin 2004,
- les informations provenant surtout des techniciens de rivière ;
- inventaire et cartographie à compléter et actualiser ;
- élaboration d'une stratégie d'action selon les données recueillies ;
- la formation - initiation sur le terrain, avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central a eu lieu à l'été 2004.

Région Auvergne

Nombreux acteurs impliqués (2 PNR Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez, contrats de restauration et d'entretien, et contrats de rivière), avec les actions suivantes :

- deux sessions de formations en salle par le CBNMC sur échantillons frais de toutes les espèces de la liste ;
- inventaire exhaustif de l'ensemble des ruisseaux (PNR Volcans d'Auvergne) ;
- sortie début 2005 de la plaquette de la FRANE "plantes en animaux envahissants" ;
- 5 CRE sont signés, avec chacun un volet plantes envahissantes. Dans chaque CRE, des évaluations sont demandées pour les impacts des actions.
- 8 Juin 2005 : réunion de bilan, avec attentes et retours des fiches? localisation précise des espèces et avec le CBNMC?
- Le Conservatoire des sites de l'Allier s'occupe de la gestion des jussies.

Animation et fonctionnement du groupe de travail régional

Comme ailleurs il faut trouver une structure qui puisse porter le projet, avec les missions d'animation et de veille. Le CEPA (CREN Auvergne) pourrait assurer cette mission avec un bouclage financier adapté : négociation en cours, sur la base de 2 réunions /.an.

Principaux problèmes mis en évidence :

- Manque de retours d'expérience et découragement sur les problèmes d'invasion récurrents ;
- nécessité de stopper l'extension des plantes envahissantes dans les zones vierges, comme les Renouées à 1000 m d'altitude ;
- jussie très présente sur l'Allier et la Loire mais pas encore dans les plans d'eau (du Forez) ;
- ambrosie : le département de l'Allier est entièrement couvert, alors qu'il y a 15 ans, il n'y en n'avait pas : veille indispensable ;
- problème du décroisement des crédits Etat/Agence pour Loire Nature, les moyens sont donc en diminution.

Point sur les formes terrestres de jussies (Jacques Haury)

Depuis plus de 5 ans, les prairies humides tourbeuses du Don et de l'Erdre sont colonisées par les jussies, jusqu'à 100 % de recouvrement, à un niveau topographique de 0,8 à 1 m au-dessus de ligne d'eau d'étiage. Actuellement les surfaces colonisées atteignent plusieurs centaines d'hectares.

Différentes méthodes ont été testées avec EDEN (Entente Départementale de l'Erdre Navigable : essais de bâchage, produits chimiques, traitements thermique), mais rien ne donne de résultat. On a affaire à de **véritables formes terrestres des jussies**. Les formes aquatiques ont un système racinaire traçant alors que les terrestres ont des rhizomes, ce qui induit une résistance pendant 2 à 3 ans sans submersion.

Or, ces prairies sont classées en Natura 2000 et vont faire l'objet d'une gestion à ce titre.

Il y a donc une demande et une inquiétude des gestionnaires et techniciens de rivière sur :

- Un coût d'intervention, établi sur 3 ans avec un plan de financement ;
- une expérimentation, qui serait opportune en vraie grandeur pour tester des mélanges d'espèces concurrentes des jussies, en suivant parallèlement des piézomètres et l'enracinement des invasives.
- Que va-t-on tester? Maïs? Phragmite?
- Problème du déclassement possible de sites Natura 2000 : que faire quand tout est colonisé ?

En Pays de la Loire, il y a davantage de demandes sur les parties terrestres pour la jussie.

Les espèces envahissantes dans la caractérisation des masses d'eau (Danielle Maupas)

Principaux éléments du travail en cours sur la DCE :

- problèmes d'indicateurs pertinents dans la caractérisation des masses d'eau par rapport aux plantes envahissantes ;
- des indices sur les espèces introduites existent chez les anglo-saxons depuis 1986-88, notamment sur les macrophytes ;
- les autrichiens, les allemands, les néerlandais, les anglo-saxons ont déjà leurs normes et veulent les imposer (absence de représentants français dans les groupes de travail européens) ;
- 2 directives se confrontent : la Directive Habitats et la DCE qui cite les macrophytes.
- Les comités techniques territoriaux (CTT), mis en place dans le bassin Loire-Bretagne, sont chargés de définir les programmes de mesures à mettre en place sur les masses d'eau afin d'atteindre le bon état écologique en 2015. Dans ces CTT, il existe un aspect "espèces envahissantes".